



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 2828

Texte de la question

M. Dino Cinieri alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la méconnaissance du dispositif du dépistage du cancer du sein et de sa prise en charge à 100 %. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer son sentiment à ce sujet.

Texte de la réponse

En 2011, le cancer du sein était le cancer le plus fréquent chez la femme avec 53 000 nouveaux cas estimés. Il était aussi la première cause de décès par cancer chez la femme, avec 11 500 décès estimés. De nombreux progrès ont été réalisés dans les traitements mais le dépistage constitue toujours l'une des armes les plus efficaces de la lutte contre le cancer du sein. Il permet de détecter à un stade précoce et peut ainsi, non seulement, permettre une guérison dans plus de neuf cas sur dix mais aussi d'accéder à des traitements moins lourds, entraînant alors moins de séquelles et une meilleure qualité de vie. En France, le programme de dépistage organisé du cancer du sein s'adresse à toutes les femmes de 50 à 74 ans et est conforme aux recommandations de bonnes pratiques établies par la haute autorité de santé (HAS), ainsi qu'aux recommandations européennes. Aujourd'hui, le taux de participation à ce dépistage organisé est de 52,7 % (en 2011). C'est pourquoi, la ministre des affaires sociales et de la santé s'est particulièrement mobilisé à l'occasion du lancement en 2012 d'octobre rose et a rappelé tous les intérêts de ce dépistage pour lutter efficacement contre le cancer du sein. Les efforts de sensibilisation-communication doivent se poursuivre tant vers les femmes concernées que vers les professionnels de santé qui les conseillent. Il convient également de tout mettre en place pour lutter contre les inégalités de santé car nous savons que, particulièrement dans le domaine de la prévention, ces inégalités existent. En effet, il est parfois difficile d'arriver à toucher les femmes vivant dans les milieux ruraux ou dans les milieux défavorisés, culturellement ou économiquement. Ces actions sont menées par le ministère des affaires sociales et de la santé conjointement avec l'institut national du cancer et les caisses d'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2828

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4632

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7752